

Communications du Conseil administratif Conseil municipal du 14 novembre 2017

Audit de la Cour des Comptes sur le processus des achats de la commune de Bernex

Pour faire suite à la communication déjà effectuée lors de la séance du Conseil municipal du 19 septembre, le Conseil administratif est heureux de vous informer que la Cour des Comptes a publié son rapport annuel d'activité le 29 septembre dernier.

En citant Bernex en exemple, elle lui décerne un satisfecit en relevant que la commune a mis en en place 89% des recommandations issues de l'audit, deux ans après l'émission du rapport. Il s'agit du taux le plus élevé de l'ensemble des missions effectuées en 2014-15 par la Cour des Comptes.

Dans le même rapport, la Cour mentionne par ailleurs qu'elle n'a pas donné suite à une dénonciation citoyenne au sujet du processus d'attribution des logements par la Fondation de la commune de Bernex pour le logement. En effet, après examen de la documentation demandée à la Fondation et un entretien avec les représentants des autorités communales et de la régie gérant certains immeubles propriété de la Fondation, la Cour a retenu les éléments qui suivent :

- l'attribution d'un appartement HLM au fils d'un Conseiller municipal respectait la procédure et un membre du conseil de Fondation, ami du père du candidat, s'était récusé ;
- contrairement à ce qui était allégué dans la dénonciation citoyenne, les personnes qui n'étaient pas domiciliées dans la commune pouvaient néanmoins postuler ;
- enfin, la Fondation respectait les règles de droit fédéral en matière de répercussion des variations du taux hypothécaire sur le montant des loyers.

Le Conseil administratif est bien évidemment très satisfait de ces appréciations, qui démontrent une gestion rigoureuse et une volonté d'amélioration continue des processus.

Label 1+ pour tous

Le Conseil administratif a le plaisir de vous informer que la Commune de Bernex vient d'obtenir le label **1+ pour tous** de la part du Département de l'Emploi, des Affaires sociales et de la Santé (DEAS).

Il s'agit d'une reconnaissance décernée aux acteurs économiques privés ou publics, destinée aux entreprises qui engagent (à compétences égales) ou qui participent activement au recrutement de personnes sans emploi résidant dans le canton de Genève.

Ce label a été créé pour favoriser le retour en emploi de personnes discriminées sur le marché du travail, soit à cause de leur âge, d'un handicap, d'une interruption volontaire de leur parcours professionnel ou d'une période trop longue au chômage.

La Commune de Bernex a engagé 13 collaborateurs répondant à ces critères pendant les deux dernières années, ce qui illustre sa préoccupation sociale et son engagement dans le domaine. A noter que Bernex est la quatrième commune genevoise (après Onex, Plan-les-Quates et Cologny) à recevoir ce label.

Transports publics

1. Amélioration de la desserte de Bernex

Depuis la rentrée scolaire du 28 août dernier, les lignes L et 47 le matin à destination du P+R Bernex sont surchargées. La rentrée du Cycle de Vuillonex de 8h05 crée un pic de fréquentation particulièrement orienté sur les deux courses qui le desservent. De nombreux Bernésiens s'en sont plaints et le Conseil administratif a interpellé à plusieurs reprises les TPG.

Suite à ces demandes, ainsi qu'à celles des communes voisines, la régie a annoncé l'ajout dès le 9 octobre dernier d'un renfort sur la ligne L à 7h24, devant la course régulière de 7h26 à Athenaz-Ecole. Selon les TPG, ce bus supplémentaire permettra aux élèves de mieux se répartir tout au long du parcours, y compris dans Bernex afin de soulager également la course de la ligne 47.

2. Stationnement du bus 42 à la Croisée de Confignon

La direction générale des transports a communiqué au Conseil administratif que l'arrêt Croisée Confignon de la ligne 42 sera rétabli au niveau de l'abri bus à compter du 10 décembre 2017. Ce déplacement sera possible à cette date du fait de la reprise complète des horaires des lignes 42, 47 et L.

PLQ Saint-Mathieu

La date de la votation concernant le référendum contre la délibération du 13 juin 2017 préavisant favorablement le projet de plan localisé de quartier Saint-Mathieu a été fixée par le Conseil d'Etat au dimanche 4 mars 2018.

A travers les signatures recueillies, le Conseil administratif, qui soutient ce premier PLQ, entend bien les préoccupations des citoyens qui se sont exprimés. Il considère que ce référendum constitue une opportunité d'information et de dialogue avec la population sur cette première étape du développement de notre commune. Dans ce cadre, des informations correctes et ajustées doivent être données aux Bernésiennes et Bernésiens, car de nombreuses inexactitudes, voire de fausses affirmations, circulent dans le village.

Le Conseil administratif vous informe des séances suivantes :

- une présentation publique du projet de PLQ par les promoteurs aura lieu le mercredi 29 novembre prochain, à 19h00 à la salle communale de Luchepelet ;
- l'édition de décembre du journal communal présentera les arguments des partisans et des référendaires ;
- un premier débat public se déroulera le mercredi 13 décembre en soirée et il se tiendra dans le quartier de Saint-Mathieu, à la caserne des pompiers ;
- le mardi 30 janvier 2018, en soirée également, un deuxième débat public sera organisé à la salle communale de Luchepelet.

Tous ces éléments seront rappelés dans le journal et diffusés également à l'aide de flyers dans les boîtes aux lettres. Ainsi, les Bernésiennes et Bernésiens pourront forger leur point de vue et seront à même de répondre en toute connaissance à la question qui leur sera posée au mois de mars.

Le Conseil administratif se réjouit du débat démocratique qui aura lieu, offrant ainsi des opportunités d'entrer en discussion avec la population.

Bernex, le 14 novembre 2017